

CONTRAT DE MARIAGE
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux ;
- Copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs époux ;
- Questionnaire d'état-civil dûment complété ;
- Si l'un des futurs époux est divorcé: la copie du jugement de divorce; ou l'attestation du notaire qui s'est chargé d'enregistrer le divorce ;
- La date et le lieu de mariage ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB), signé les époux ;
- Prévoir une provision sur frais d'environ 253,14 € ;
(Paiement en CB le jour de la signature, ou virement préalable à la signature)

Si l'un des futurs époux est de nationalité étrangère (fournir l'original des documents suivants) :

- Copie intégrale de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
- Certificat de coutume et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;
- Un certificat de célibat et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;